Les principes de base à connaitre

Les 5 piliers fondamentaux de la retraite en France

1 C'est un système obligatoire : La cotisation à un système de retraite est obligatoire en France dès l'entrée sur le marché du travail.

2 C'est un système par répartition : cela signifie que le montant total des cotisations versées chaque année sert à payer les pensions des retraités. Ce sont donc les cotisations des actifs qui financent les retraites présentes.

3 : C'est un système dit « contributif » : La pension reçue à la retraite sera proportionnelle aux revenus et aux cotisations versées tout au long d'une carrière.

4 C'est un système à forte dimension sociale : Ceux qui ne peuvent pas cotiser pour des raisons divers (chômage, maladie, congé maternité, etc.) ont tout de même droit à la retraite pour ces périodes d'inactivité involontaire.

5 C'est un système solidaire entre les groupes professionnels : La solidarité joue entre les différents régimes ou organismes de retraite. Elle permet de maintenir un niveau de retraite garanti de tous les assurés.

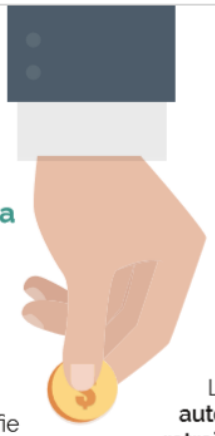

Qui gère ma retraite ?

En France, **la retraite est gérée par des organismes différents, selon votre statut professionnel** : salarié du privé, indépendant, fonctionnaire... on dénombre en tout 35 régimes

La majorité des assurés, **cotisent automatiquement à deux caisses de retraite** : à la caisse de retraite de base, et à la caisse de retraite complémentaire obligatoire.

Chacune de ces deux caisses prélèvent des cotisations sur le revenu. Une fois à la retraite, chacune des deux verse une pension.

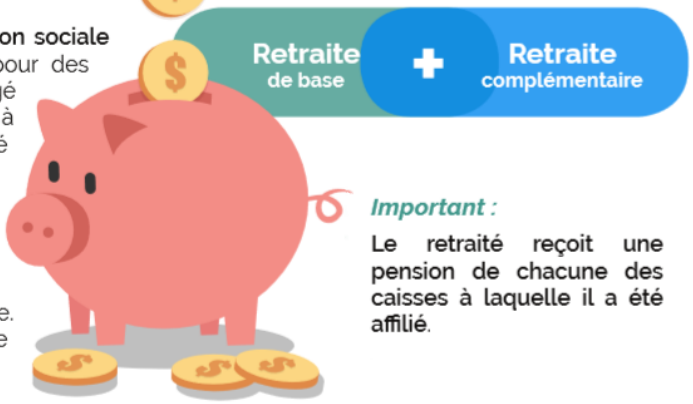

Important :

Le retraité reçoit une pension de chacune des caisses à laquelle il a été affilié.